

GROUPE DE TRAVAIL

**LA RENOVATION DES FORMATIONS
AGRICOLES ET RURALES (Exemple
des pays engagés dans la définition
d'une politique nationale de formation
du secteur agricole et rural)**

GROUPES DE TRAVAIL N°1

La rénovation des formations agricoles et rurales. Exemple des pays engagés dans la définition d'une politique nationale de formation du secteur agricole et rural : présentation du contexte, de la politique de formation professionnelle agricole et rurale en cours d'élaboration

Objectifs des groupes de travail :

1. Les responsables nationaux des stratégies nationales de formation agricole et rurale des quatre pays engagés (Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal) présentent aux autres participants l'action dans laquelle ils sont engagés. Les objectifs poursuivis sont les suivants:-:
2. présenter les principaux enjeux de développement agricole et rural du pays considéré,
3. rendre compte du diagnostic des formations rurales dans ce pays,
4. préciser quelles sont les principales orientations stratégiques en matière de formations rurales pour le pays,
5. souligner quels ont été les différents partenaires dans ce travail d'analyse et de définition des orientations stratégiques, quel rôle ils y ont joué, comment s'est organisé le débat...

Déroulement :

Quatre sous groupes de travail ont analysé chacun l'exemple d'un pays~: Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal.

Intervenants, animateurs et rapporteurs :

- **Bénin** - intervenant : Rita VIGAN (SNFAR, Bénin) ; animateur : Alain MARAGNANI (DGER, France) ; rapporteur : Alphaba BAYO (METFP, Guinée) ;
- **Burkina Faso** – intervenant : Augustin ZONGO (SNFAR Burkina Faso) ; animateur : Bernard CAVAILLE (PNCI, France) ; rapporteur : Doumgo Sana SEVEIA (ENAT, Tchad) ;
- **Mali** – intervenant : Tiecoura COULIBALY (SNFAR Mali) ; animateur : Martin WEISS (PNCI, France) ; rapporteur : Rabelais YANKAM (MINADER, Cameroun) ;
- **Sénégal** – intervenant Abdou GUEYE (SNFAR Sénégal) ; animateur : Jean Bosco BOUYER (MAE, France) ; rapporteur : Edmond RAKOTONINDRAINNY (MAEP Madagascar).

SEANCE PLENIERE

La rénovation des formations agricoles et rurales. Exemple des pays engagés dans la définition d'une politique nationale de formation du secteur agricole et rural

Restitution des groupes de travail, débats et synthèse générale

Président de la séance plénière : Dieudonné NIKIEMA (CESAO Bobo-Dioulasso).

LE CAS DU BENIN

Rapporteur : Alphaba BAYO

ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Guinée

Le Bénin compte une population totale de 6.500.000 habitants dont les 56 % vivent d'activités essentiellement rurales. L'activité agricole contribue pour 38 % au PIB. Sur un nombre d'enfants scolarisables en 1^{ère} année du collège, on compte moins de 10 % de nouveaux entrants en seconde.

L'enseignement et la formation agricole relèvent du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Organisation :

Pour l'atteinte des objectifs de formation dans le cadre de la politique nationale de formation agricole et rurale, en plus de l'organisation classique que connaît toute gestion centrale de formation, il est mis en place une structure de concertation, le Comité de pilotage, qui est un lieu de rencontres, d'échanges et de travail entre les différents acteurs concernés par l'enseignement et la formation agricoles.

Le document de politique agricole mériterait toutefois d'être révisé et adapté à la décentralisation intervenue au cours de ces deux dernières années.

Structures de formation :

Il existe de nombreuses et diverses structures de formation : centres de formation des ruraux, collèges techniques de formation agricole, lycées agricoles, écoles polytechniques, faculté d'agronomie, ONG, projets de développement, institut de recherches agronomiques, etc., qui assurent diverses formations.

Le financement de la formation est partagé entre l'Etat et les bénéficiaires.

Le public :

Il est constitué essentiellement de jeunes, d'agriculteurs, de diplômés.

Constat :

- le taux d'insertion professionnelle des diplômés est faible, car les diplômés réagissent en terme d'opportunités pour poursuivre des études,
- le schéma d'orientation issu du document de politique agricole mériterait d'être opérationnel,
- le plan d'action issu du document de politique agricole mériterait d'être actualisé.

Interrogations :

- Quels contenus donner au document de politique agricole et au comité de pilotage ?
- Les bénéficiaires ont-ils participé à la mise en place du dispositif de formation ?
- L'offre est-elle en adéquation avec la demande de formation ?

Au cours des échanges, d'autres expériences notamment celle de Madagascar et celle du Sénégal ont été exposées.

LE CAS DU BURKINA FASO

Rapporteur : Doumgo Sana SEVEIA

ENATE et secrétaire général du Comité Pédagogique Inter Ecoles, Tchad

1.- La Méthodologie : L'animateur a rappelé l'objectif du groupe de travail, présentation du contexte, de la politique de formation professionnelle agricole et rurale. Chaque participant s'est présenté. Deux interventions ont permis de lancer des échanges, en termes de questionnement de clarification, d'apport d'informations et/ou de propositions et synthèse finale.

2.- Intervention de Monsieur Augustin ZONGO : L'agriculture burkinabé est soumise aux évolutions externes dont les plus significatives sont :

- l'évolution des missions, de l'organisation et des moyens de l'Etat,
- les risques de dégradation des sols, de perte de fertilité et de disparition des ressources naturelles, dont les principaux facteurs sont les poussées démographiques (importation accrue des céréales, coupes abusives du bois...), les sécheresses récurrentes,
- l'urbanisation accélérée,
- la mondialisation, la libéralisation et l'ouverture au marché, l'émiettement et la monétarisation du foncier.

Ces évolutions induisent des enjeux à court et moyen termes dont le contrôle des importations par la profession, l'accroissement durable de la productivité des sols, du travail et du capital agricole, la gestion durable des ressources naturelles, la sécurisation foncière en particulier pour les jeunes.

Les systèmes traditionnels de polyculture pluviale, extensive et itinérante, confrontés à la crise de fertilité des sols et à l'appauvrissement des parcours, tombent aujourd'hui progressivement dans l'obsolescence. Depuis plus de vingt ans, le financement des dispositifs de formation a presque disparu des budgets de l'Etat et de ceux des autres bailleurs. Ils manifestent également une crise profonde (fermeture ou dysfonctionnement grave : manque d'enseignants qualifiés, d'équipement et d'infrastructures, absence de politique globale de formation à court, moyen et long termes, méconnaissance des besoins en qualification et des demandes de formation pour les différents publics en milieu rural, notamment dans le cadre du transfert de compétences aux organisations professionnelles agricoles...). Cette situation a commencé à préoccuper les administrations concernées.

L'intervention de la Banque mondiale a alors impulsé la mise en chantier de la réflexion sur l'élaboration de la Stratégie Nationale des Formations Agricoles et Rurales dont le principal handicap demeure le financement pour promouvoir la version provisoire, collecter de nouveaux matériaux au cours des forums d'acteurs et finaliser la SNFAR.

3.- Intervention de TRAORE RAMANI : Elle a porté sur le Consortium d'offreurs de formation, CEFOC - IPD/AOS - INADES/FORMATION - CESAO (avec l'appui financier de l'Institut de la Banque mondiale) pour renforcer les capacités d'intervention de chacune de structures composantes. Ce consortium a été identifié comme un exemple de réseau. Son extension au niveau national puis régional est attendu.

4.- Les débats ont porté sur La SNFAR comme élément indispensable de mise œuvre de politique agricole (la Stratégie Nationale de Développement Rural : SDR), les mécanismes de financement à promouvoir, la nécessité d'informer et de former les différents acteurs, notamment les producteurs, les préparant ainsi à remplir, de manière effective, efficace et responsable leurs rôles, la valorisation des expériences existantes aux niveaux national, régional et international.

5.- En plénière, les questions soulevées concernent la clarification des rôles des acteurs du consortium, la définition des conditions et des facteurs de réussite de la SNFAR, la nécessité de construire un projet argumenté, susceptible d'être accepté par la Banque mondiale, pour soutenir le processus SNFAR.

LE CAS DU MALI

Rapporteur : Rabelais YANKAM

chef de l'unité d'appui à la réforme de l'enseignement, ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Cameroun

Les travaux du groupe Mali ont commencé par la présentation du processus de rénovation de la formation rurale au Mali financé jusqu'alors par la Banque mondiale.

Il a été retenu que ce processus a commencé en 2002 par une étude de base réalisée par un consultant, lequel a donné l'orientation à suivre. Après avoir mis en place un Comité de Pilotage au sein duquel a été créé un secrétariat technique constitué essentiellement de cadres nationaux, les études de diagnostic - qui ont duré six mois - ont été engagées. Au regard des résultats obtenus, et des enjeux socio-économiques actuels, une stratégie nationale de formation agricole et rurale a été élaborée. Elle est actuellement dans sa phase de validation au niveau national.

Cet exposé a suscité des débats autour des questionnements et interrogations des participants qui parfois ont abouti à des propositions ou suggestions.

Les interrogations suivantes ont fait l'objet de débats :

- **Quelle est la place des principaux bénéficiaires que sont les producteurs, les collectivités locales, les ONG et les autres membres de la société civile dans le processus de rénovation des formations rurales au Mali ?**

L'intervenant a rassuré les participants en expliquant que l'approche participative a animé le processus du début jusqu'au niveau actuel et a donc impliqué ces acteurs à tous les niveaux de réflexion.

- **Le coût du diagnostic qui s'élève à 54 millions n'est-il pas élevé ?**

Il est justifié à la fois par l'approche participative utilisée qui implique de nombreuses personnes, et par la grande superficie du Mali dont la couverture totale nécessite la mobilisation des moyens colossaux.

- **En quoi le nouveau dispositif de formation est-il différent de l'ancien ?**
- **En quoi la SNFAR actuelle diffère-t-elle des deux précédentes études de consultants placées dans les tiroirs ?**
- **En quoi un système de « suivi appui » permanent est-il efficace pour les SNFAR ?**

Un débat s'est engagé sur la question de la connaissance de l'offre et de la demande de formation et la validité de son estimation. Une analyse basée sur l'offre de formation ne sous-estime-t-elle pas les capacités des acteurs à exprimer leurs besoins ? A contrario, une analyse basée sur les potentialités économiques des acteurs, ne risque-t-elle pas d'aboutir à une surestimation des capacités des structures de formation ?

- **Quelles sont les garanties que la SNFAR permettra de juguler les problèmes cruciaux d'inadéquation de l'offre à la demande, du manque de coordination dans les interventions en milieu rural relevées par le diagnostic ?**

Les principales propositions faites à l'issue de ce premier débat sont les suivantes :

- faire attention à la multiplication des structures de formation rurale qui naissent parfois de manière anarchique consécutivement au développement du marché de la formation.
- face à ce marché florissant, il serait nécessaire de développer un programme de formation d'économistes de la formation qui puisse évaluer la rentabilité économique d'un dispositif de formation et réaliser des analyses coût/efficacité.

Les expériences de la Côte d'Ivoire et de la Tunisie dans la rénovation de la formation rurale ont par la suite nourri les débats.

En Côte d'Ivoire, la restructuration du système national de formation agricole et rurale, débuté en 1994, a abouti à la création des Centres des Métiers Ruraux (CMR) qui englobent, au-delà des formations en agriculture proprement dites, les métiers connexes. L'évolution de ce système s'est avérée positive et a donné lieu à une phase de consolidations des acquis suivie d'une phase opérationnelle dont la mise en œuvre a été malheureusement stoppée par l'environnement socio-politique actuel. Les principales innovations de ce système résident dans ses avantages économiques. En fait, il implique réellement les acteurs du monde rural et mobilise les acteurs privés de proximité, il ne nécessite pas d'infrastructure de type « centre de formation » et mobilise un personnel salarié très limité. C'est donc un système peu coûteux dont l'efficacité devrait faire l'objet d'une évaluation.

En Tunisie, la restructuration du système de formation a permis de passer d'une agriculture « de fait » à une agriculture de métier avec une très forte implication des professionnels regroupés au sein de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP). L'UTAP s'implique activement dans l'orientation des centres de formation et procède par une démarche originale qui consiste à développer un mécanisme d'évaluation continue des besoins et des compétences recherchées afin d'avoir une mobilité au niveau de l'orientation et revoir, sur la base des demandes identifiées dans les filières agricoles, les programmes de formation dans les centres de formation et les modeler en conséquence.

En conclusion, l'analyse des trois politiques nationales (Mali, Côte d'Ivoire et Tunisie) révèle que même si le but recherché est le même, à savoir l'efficacité du dispositif de formation, il convient de relever que les approches (et donc les coûts) sont différentes d'un système à l'autre.

L'important n'est-il pas d'améliorer le rapport coût / efficacité ? D'où le rôle des économistes de la formation agricole et rurale, branche qui n'est pas courante dans les écoles de formation agricole et rurale.

Monsieur le Président, chers participants, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre aimable attention.

LE CAS DU SENEGAL

Rapporteur : Edmond RAKOTONINDRAINY

**directeur du Centre de Formation et d'Application du Machinisme Agricole,
Madagascar**

L'exposé de M. Abdou GUEYE a pour titre « *Reconstruction de dispositifs de formation agricole et rurale au Sénégal* », dont le plan se présente comme suit :

- les enjeux,
- le diagnostic,

- le cadre général,
- l'état de la mise en œuvre de la stratégie,
- les objectifs à moyen et long termes,
- les partenaires,
- les difficultés rencontrées.

Le document relatif aux détails de cet exposé sera distribué à l'assistance par l'organisateur de l'atelier, mais mon rapport se focalise surtout sur la synthèse des discussions et débats qui ont principalement portés sur trois points essentiels :

- la prise de décision politique : comment la formation agricole et rurale a-t-elle été prise en compte au Sénégal dans les politiques publiques, notamment dans la loi d'orientation agricole ?
- qu'entend-on par « formation post-primaire », par « formation de masse » ?
- quels sont les facteurs ou les conditions de succès d'une stratégie de formation rurale ?

1/ La prise de décision politique : comment la formation agricole et rurale a-t-elle été prise en compte dans les politiques publiques, notamment dans la loi d'orientation agricole ?

Le groupe considère que c'est une conjoncture favorable entre des événements historiques et politiques d'une part, et des hommes d'autre part, c'est-à-dire l'existence :

- d'une formation agricole délaissée et sous tutelle du ministère de l'Education nationale,
- des « agitateurs d'idées », notamment au sein de la Coopération sénégal-suisse qui a accompagné depuis plusieurs décennies la formation rurale au Sénégal,
- des textes d'orientations politiques existants,
- des documents de diagnostic et de réflexion sur la formation,
- de l'alternance politique au Sénégal,
- de la remise sous tutelle de la formation agricole au ministère de l'Agriculture,
- de l'échec du dispositif chinois et des points d'alliance et de convergence entre l'administration et les OPA,
- de l'offre d'expertise étrangère, Banque mondiale, coopérations suisse et française...
- et enfin, de l'existence d'une jeune garde d'agronomes bien placés pour fournir, auprès du Ministre de l'agriculture, des dossiers documentés et argumentés sur la formation agricole.

2/ La formation post-primaire et la formation de masse.

Le post-primaire est un élément de langage utilisé par la communauté internationale pour parler des cohortes d'enfants, issus de « l'éducation pour tous » (EPT). Il devrait concerner les jeunes en poursuite d'études, ceux qui suivent une formation professionnelle, ainsi que les jeunes qui n'ont pas suivi l'éducation primaire.

Pour le groupe, la formation de masse concerne une formation qui touche de très nombreux partenaires, avec des approches diversifiées. Il est possible de former des analphabètes dans un contexte favorable (par exemple : accès à l'eau, accès au marché).

Les améliorations du système d'exploitation familiale, par la formation, sont, dans ce cas, très efficaces sur la productivité et peu coûteuses, en terme de coût de formation. C'est un argument autant économique qu'équitable.

3/ Les facteurs ou les conditions de succès d'une stratégie de formation rurale.

Le groupe a émis les idées suivantes :

- une volonté politique favorable,
- un bon pilotage institutionnel pour associer les OPA afin de peser sur les arbitrages politiques et budgétaires,

- les OPA doivent avoir un niveau d'information élevé,
- la nécessité de définir le rôle des exploitations agricoles (économique, social), le rôle des OPA (économique, social, politique),
- le rôle des organisations faïtières essentiellement politique.

Il faut argumenter de façon documentée sur la productivité des exploitations familiales. Il reste à faire des progrès sur ce sujet. Tous ces facteurs, ou ces conditions, sont nécessaires pour obtenir une volonté politique du gouvernement à la hauteur des besoins d'une formation de masse.

Conclusion :

Le présentateur de la SNFAR Sénégal souligne que la mise en œuvre ne sera pas facile car cela demande des moyens financiers et des moyens humains en nombre et en compétence. Une note optimiste pour finir : le Sénégal vient d'obtenir une composante à part entière pour la formation agricole dans la nouvelle phase du PASAOP, financé par la Banque mondiale. Dans cette composante, il y a trois finalités, dont :

- travailler à l'amélioration de la production par des formations techniques,
- travailler à la polyvalence par l'identification de métiers complémentaires,
- et enfin, travailler à la formation citoyenne.

Merci de votre aimable attention.

SYNTHESE

Dieudonné NIKIEMA, CESAO Bobo-Dioulasso, Burkina Faso

A l'issue de la présentation par les différents rapporteurs, suivie d'un débat, le Président de séance a effectué la synthèse suivante :

	BENIN	BURKINA FASO	MALI	SENEGAL
Convergence	<ul style="list-style-type: none"> démarrage du processus de SNFAR dans les pays. Mais le Sénégal qui a entamé son processus en 1999 est plus avancé en regard des trois autres pays, contexte de décentralisation dans les pays et de désengagement des Etats, démographie galopante, taux d'urbanisation en pleine croissance, processus de désertification en cours, pauvreté en milieu rural 			
Spécificités marquantes	Existence du document de politique agricole mais qui doit être revisité au vu du processus de décentralisation entamé	Diagnostic réalisé en 2004 Existence du document de développement rural décentralisé	Diagnostic réalisé en 2002 et 2003 – 154 millions de FCFA utilisé pour le diagnostic de 2003 Processus de validation en cours	Début de mise en œuvre Existence d'une loi d'orientation agro-sylvo-pastore avec un accent sur l'agriculture familiale
Difficultés/ Controverses	Problème de financement du SNFAR Non maîtrise des coûts réels de mise en place des SNFAR			
Questions sans réponses	Les difficultés/problèmes à trouver des financements pour les SNFAR La mobilité des acteurs déjà formés peut entraîner une déperdition des compétences qui avaient été ciblées pour conduire le processus			
Conclusion	Ajuster les politiques agricoles par rapport au processus de décentralisation Clarifier les rôles des acteurs et actrices impliqués			

Parmi les facteurs de réussite des SNFAR, on peut citer :

- le financement par les voies bi et multilatérales, les Etats, les coopérations multilatérales (ne pas se limiter à la Banque Mondiale),
- un temps alloué de 18 mois au moins pour élaborer la stratégie nationale,
- une volonté politique réelle et persévérante.

Les SNFAR ne montrent pas comment gérer l'existant.

La question foncière et la place des nouvelles technologies, notamment des OGM n'ont pas été abordées.

L'on note un manque d'institutions offrant de l'ingénierie de formation.

La formation de masse en milieu rural exige des moyens de masse : formateurs, financement et méthodes.

D'autres expériences ont été partagées dans les travaux de groupe, contribuant ainsi à enrichir les échanges. Il s'agit entre autres des Centres des métiers ruraux en Côte d'Ivoire, l'UTAP en Tunisie, le consortium des institutions de formation. L'expérience de démarche du consortium regroupant le CESAO, INADES-FORMATION, l'IPD-AOS et le CEFOC / EIER-ETSHER mérite d'être reversée dans les travaux du présent atelier régional.